

Chéreng: la municipalité opte à son tour pour une « mutuelle communale »

Publié le 03/03/2016 par Virginie BOULET

Anstaing et Tressin viennent de passer une convention avec une association pour permettre à leurs habitants de se voir proposer des tarifs de groupe. Chéreng a décidé de marcher dans leurs pas, après avoir sondé sa population.



Tressinois et Anstinois s'étaient déplacés en nombre pour entendre les explications du représentant d'Actiom, Christophe Hau.

Comme Anstaing et Tressin, la commune de Chéreng a lancé un sondage auprès de ses habitants, pour savoir si elle devait s'engager dans une démarche pour pouvoir leur proposer des tarifs de groupe. Des questionnaires ont été envoyés toutes boîtes. La période de consultation vient de se terminer, et au vu des réponses, la municipalité a décidé d'aller plus loin.

« Environ 110 personnes se sont dit intéressées, explique le maire Pascal Zoute. Nous avons donc décidé de signer une convention avec la même association qui est liée avec Anstaing et Tressin ».

Il s'agit d'Actiom, pour (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Christophe Hau, l'un de ses représentants pour le Nord était à Tressin, le 22 février, afin de présenter la méthode d'Actiom, ses principes : pas de démarchage, notamment, constitution d'un groupe ressemblant les adhérents au sein d'un même village, etc.

Surtout, Actiom a présenté les offres des trois mutuelles avec lesquelles elle a contractualisé. De nombreux habitants des deux villages s'étaient déplacés. Mais pour l'heure, les foyers se donnent le temps de la réflexion, de bien comparer les différentes clauses de chaque contrat. Rien de surprenant, en tout cas, pour Christophe Hau, selon qui *« il se passe souvent un an entre l'affiliation des communes et la signature des premiers contrats ».*